

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 29 septembre 2011

n° 1

page 1/1

RAPPORTEUR : Monsieur Jean Pierre ABELIN

OBJET : Fixation du nombre des adjoints - Modification

Mesdames, Messieurs,

Lors de l'installation du conseil municipal du 21 mars 2008, la délibération n°1 a fixé le nombre des adjoints à 10 alors que le nombre maximum légal est de 11.

Suite au décès de Monsieur Jean-Claude RIQUIN, adjoint aux sports, le conseil municipal souhaite revoir l'organisation de son exécutif.

* * * * *

VU l'article L 2122-1 du code général des collectivités territoriales, précisant qu'il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal.

VU l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales permettant au conseil municipal de déterminer librement le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal

VU la délibération n°1 du conseil municipal du 21 mars 2008,

CONSIDERANT que l'effectif légal du conseil municipal de Châtellerault est de 39 conseillers,

CONSIDERANT que le nombre maximal des adjoints au maire pour Châtellerault est donc de 11,

CONSIDERANT la volonté de la municipalité de porter à 11 le nombre d'adjoints de la commune, au regard de l'importance des missions de l'exécutif communal et afin de favoriser l'équilibre des délégations de fonction attribuées par le maire,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de fixer à 11 le nombre des adjoints.
- d'abroger la délibération n°1 du conseil municipal du 21 mars 2008

Pour : 27 (25 + 2 pouvoirs)

Contre : 4 (3 + 1 pouvoir)

C. CIBERT, C. BARRAULT (*pouvoir G. GRATTEAU*) et J-C MONAURY

Abstentions : 5 (4 + 1 pouvoir)

D. LEVEQUE, G. MICHAUD (*pouvoir M-H DAYDET*), L. AUMON et C. VACHERON

Certifiée exécutoire

Par le maire de la commune de Châtellerault

Transmis à la sous-préfecture, le 30/09/2011 n° 6617

Publié au siège de la Mairie, le 30/09/2011

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Emmanuelle ADAM